|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/59 | |
|  | **Secrétariat** | | Distr. générale  7 août 2015  Français  Original: anglais et français |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé  
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Trentième session**

Genève, 9 – 11 décembre 2015  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la trentième session[[1]](#footnote-2) [[2]](#footnote-3) [[3]](#footnote-4)

qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 9 décembre 2015 à 14h30[[4]](#footnote-5)

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Travaux à mener conjointement avec le Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD).

3. Critères de classification et communication des dangers y relatifs:

a) Dangers d’explosion des poussières;

b) Questions pratiques de classification;

c) Dangers par aspiration: critère de viscosité pour la classification des mélanges;

d) Nanomatériaux;

e) Divers.

4. Questions relatives à la communication des dangers:

a) Étiquetage des petits emballages;

b) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence;

c) Divers.

5. Mise en œuvre du SGH:

a) Élaboration d’une liste des produits chimiques classés conformément au SGH;

b) Rapports relatifs à l’état de la mise en œuvre;

c) Coopération avec d’autres organes ou organisations internationales;

d) Divers.

6. Mise au point de directives pour l’application des critères du SGH.

7. Renforcement des capacités.

8. Questions diverses.

9. Adoption du rapport.

1. Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/59/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 4 septembre 2015 pour les documents soumis sous le point 2 et le 16 septembre 2015 pour les autres documents. [↑](#footnote-ref-2)
2. Par souci d’économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc4/c4age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3e étage, Palais des Nations). [↑](#footnote-ref-3)
3. Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne avec le système d'enregistrement en ligne pour les réunions sur le site web de la CEE-ONU (https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=0U5RU\_). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d’identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l’adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Les documents sous le point 2 de l'ordre du jour seront examinés conjointement avec le Sous -Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD). Il se peut que les discussions commencent lors de la session du Sous-Comité TMD le 9 décembre à 9h30. Voir le rapport du Comité d'experts sur sa septième session (ST/SG/AC.10/42, paragraphe 17) et le rapport du Sous- Comité d'experts sur sa vingt-neuvième session (ST/SG/AC.10/C.4/58, paragraphes 29-30). Des renseignements supplémentaires à cet égard seront fournis après le 4 septembre 2015. [↑](#footnote-ref-5)